

est fort improbable que la vente d'entreprises résultera d'un seul motif, et si l'impôt successoral y contribue, ses conséquences varieront chaque fois. Supposons toutefois un cas extrême où l'on vend une entreprise uniquement pour acquitter l'impôt; le résultat de cette vente pourra être bon ou mauvais au point de vue économique, selon que cette transaction devance ou non les perspectives de l'entreprise.

Il dit la même chose au sujet des fermes. Je parle bien entendu de M. Carter, le grand socialisant. Voilà la bible dont s'emparent les membres du Nouveau parti démocratique pour faire leur campagne. Voici maintenant le grand mot, le coup de grâce:

Il est difficile de défendre la thèse voulant que la prospérité des entreprises tende à s'accroître parce que ces entreprises restent à la même famille.

Autrement dit, M. Carter a demandé pourquoi avoir transmis les fermes et les entreprises à des familles. Elles seraient peut-être mieux placées entre les mains d'étrangers, il vaudrait peut-être mieux pousser les fils de l'exploitant à quitter la ferme. Est-ce le langage que le Nouveau parti démocratique tenait en Saskatchewan lorsqu'il y remportait des sièges dans les circonscriptions agricoles? Je ne le pense pas. En a-t-il tenu un pareil à la petite entreprise? Personne n'exploite une entreprise, quelle que soit son importance, au Canada à l'heure actuelle, à moins d'un quart de million de dollars. D'ailleurs, ce sont des brouilles, à la suite de la période inflationniste que nous venons de traverser. Carter recommande que...

M. Thomson (Battleford-Kindersley): J'invoque le règlement, monsieur l'Orateur. Pour rétablir les faits, puis-je demander au député si ce n'est pas le député de Prince Albert, alors qu'il était premier ministre, qui a institué la Commission Carter sur la fiscalité?

M. Woolliams: J'affirme sans hésiter qu'il n'en a pas rédigé le rapport. C'est M. Fleming qui a nommé M. Carter. Je lui ai dit, et il l'a lui-même reconnu,—qu'il commettait une grave erreur. M. Carter devait étudier l'à-propos de modifier les impôts sur le revenu et sur les biens transmis par décès, non pas rédiger une bible socialiste. Quoi qu'il en soit, monsieur l'Orateur, je n'ai pas à me charger des péchés du cabinet Diefenbaker, n'ayant jamais eu l'honneur d'en faire partie.

Ces recommandations me font penser aux petites pilules Carter pour le foie. Mon honorable ami est trop intelligent, je pense, pour en recommander l'emploi aux cultivateurs. Je veux que les cultivateurs de la Saskatchewan sachent ce que leur vote a entériné, surtout dans les régions où l'on s'est prononcé pour le socialisme. Étant originaire de l'une de ces régions, je n'ai jamais compris comment on pouvait souscrire à cette doctrine. Si les gens

de ces régions ne sont pas des capitalistes, il ne s'en trouve pas au Canada.

Le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) n'aime pas entendre parler de fermes à caractère socialisant. S'il s'agit de gagner les faveurs des électeurs agricoles, il faut alors dire comme lui. Les candidats au poste de député fédéral doivent se demander si la mesure nuira à leurs chances de succès aux prochaines élections.

Mais je vais continuer ma citation du rapport de la Commission Carter:

Le régime fiscal n'a pas pour objet de causer la vente d'entreprises, ni de les protéger contre la vente. Le prélèvement de l'impôt doit se faire avec le plus d'impartialité possible. Cependant, il ne découle pas de ce principe qu'il faille accorder un traitement de faveur au contribuable qui choisit de placer ses biens de telle sorte qu'ils soient difficilement liquidables par rapport à d'autres contribuables qui possèdent des biens liquides.

Qu'importe, semble dire Carter, si l'impôt sur les successions ou ce nouveau bill fiscal, qui bat Carter sur son propre terrain, pousse le fermier à vendre ses possessions, le commerçant à vendre son commerce, la famille à vendre les actions qu'elle détient dans une grande entreprise dont elle a le contrôle; ces biens passeront simplement aux mains des étrangers. Peu importe si un grand-père a pu, de peine et de misère, mettre sur pied un commerce ou une industrie pour laisser quelque chose à ses héritiers; qu'on détruise ce patrimoine. Ce système est unique au monde.

Si les modifications proposées sont adoptées, nous risquons de ruiner les petits commerces du Canada, les fermes et les ranchs. Même les salariés, comme les sous-ministres qui touchent environ \$45,000 par an, qui font des placements ou qui acquièrent des titres d'une société quand ils prennent leur retraite, ne pourront pas en faire bénéficier leurs enfants. Pourtant, le rapport Carter déclare qu'il n'y a rien de mal à cela.

La société T. Eaton est l'une des entreprises familiales les plus riches du Canada. L'aïeul a fait plus pour développer l'Ouest que n'importe quel autre industriel canadien encore en vie. Les fermiers ont pu s'approvisionner grâce à ses catalogues. Il est tragique que, à la suite de ces mesures, son petit-fils soit peut-être forcé de vendre l'entreprise à des Américains, ou de la céder à l'État.

A Weyburn, le premier ministre (M. Trudeau) a dit que les fermiers incompetents devaient disparaître. J'ai une coupure de journal reproduisant son discours. J'ai été fort surpris de lire cela.

Que les députés sachent que la situation au Canada n'est pas du tout la même qu'en Grande-Bretagne. Dans notre pays, les capitaux doivent être entre les mains de gens qui